



Animateur culturel - Module I

Bulletin d'inscription

Institution (lieu de travail du participant)

Institution provinciale

Pouvoir local

(Entourer votre choix: commune, CPAS, intercommunale, zone de police, zone de secours, ASBL du secteur non-marchand)

Assujetti à la T.V.A. Oui Non

Numéro de T.V.A.

Service du participant

Adresse

CP

Localité

E-mail

Tél

Participant

Mlle Mme M.

Nom

Prénom

N° registre national:

(OBLIGATOIRE: ce numéro est indiqué au dos de votre carte d'identité - date de naissance à l'envers + 5 chiffres)

Adresse personnelle

CP

Localité

E-mail

Tél

GSM

Fonction

Conditions d'évolution et/ou de promotion

- **D1, D2, D3 vers D4:** formation à l'accueil; avoir satisfait aux conditions d'évaluation telles que définies par la R.W.; ancienneté dans l'échelle (D1, D2, D3): 8 ans et le module I **OU** formation à l'accueil; avoir satisfait aux conditions d'évaluation telles que définies par la R.W.; ancienneté dans l'échelle (D1, D2, D3): 4 ans et les modules I et II
- **D4 vers D5:** formation à l'accueil; avoir satisfait aux conditions d'évaluation telles que définies par la R.W. et les modules I, II et III
- **D4/D5 vers D6:** formation à l'accueil; avoir satisfait aux conditions d'évaluation telles que définies par la R.W.; ancienneté dans l'échelle (D4 ou D5): 4 ans et les modules I, II et III

Formation (150 heures obligatoires)

Conduite de réunions et dynamique de groupe (35h) le soir

Institutions (30h)

Au choix: le soir
 via internet

Législation (25h) le soir

Formation liée à la fonction dans le domaine de la découverte et/ou de l'animation culturelle (25h)

Projet - Conception (35h) le soir

IPFH I Ecole d'administration
22, boulevard Initialis I 7000 Mons
Directrice: Christelle Godefroid
Site internet: <http://ipfh.hainaut.be>

... Suite



Tous les bulletins d'inscription doivent être renvoyés pour le 30 juin 2018 au plus tard

Site (par ordre de préférence de 1 à 4)

- Mons
- Morlanwelz
- Marcinelle
- Tournai

Attention! La délocalisation sur les différents sites hennuyers ne peut se faire que sous réserve d'un nombre suffisant de candidats (minimum 15)

Si un cours de jour ou via internet ne peut être ouvert, l'étudiant sera inscrit automatiquement au cours se déroulant le soir

La formation sera organisée sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions

Les présentiels des cours e-learning ne sont organisés que sur le site de Mons.

L'école se réserve le droit de refuser l'accès à un cours e-learning si l'étudiant le demande après le 31 août 2018.

Accord du chef de service, prénom, nom, signature et date:

Attention!

L'accord du pouvoir local pour la participation financière est indispensable lors de l'inscription. Dans le cas contraire, l'agent devra supporter la totalité des frais incombant à cette formation.

Toute inscription non annulée par mail ou par fax auprès de l'agent traitant, avant le 30/09/18 sera due.

Ces formations sont agréées par le Conseil Régional de la Formation.

Nous vous informons que vos coordonnées personnelles peuvent être transmises au Conseil Régional de la Formation à des fins statistiques et qualitatives.

Le relevé des présences peut être communiqué à votre administration à sa demande.

Participation financière

52,5€ pour les agents provinciaux
120€ pour les agents des pouvoirs locaux
630€/agent à charge du pouvoir local

En cas de report de cote ou de dispense, la totalité des frais est due.

Toute demande de dispense est à introduire **OBLIGATOIREMENT** au moment de l'inscription. Passé ce délai, il n'en sera plus tenu compte.

Signature de l'agent et date:

(L'inscription est valable pour l'année scolaire 2018-2019)

IPFH | Ecole d'administration
22, boulevard Initialis | 7000 Mons
Directrice: Christelle Godefroid
Site internet: <http://ipfh.hainaut.be>

Agents traitants:
Vanessa Iserbyt 065 342 515 - vanessa.iserbyt@hainaut.be
Sylvie Manette 065 342 506 - sylvie.manette@hainaut.be
Sabine Duveau 065 342 505 - sabine.duveau@hainaut.be
Fax: 065 342 558

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident/incident sur le lieu de formation ou sur le chemin de la formation

Tous les bulletins d'inscription doivent être renvoyés pour le 30 juin 2018 au plus tard